



Parents trop âgés : Leur enfant confié à l'adoption

publié le **28/09/2011**, vu **1525 fois**, Auteur : [Legavox - Droit et justice](#)

<http://lesactualitesdudroit.20minutes-blogs.fr/archive/2011/09/19/parents-trop-ages-leur-enfant-confie-a-l-adoption.html>

Un petit bébé, sa maman de 55 ans et son papa de 69. La fécondation assistée n'a pas fini de nous surprendre... Le tribunal de Turin a estimé que c'était trop, et a décidé de retirer l'enfant aux parents pour le rendre adoptable.

Gabriella et Luigi se sont mariés en 1990. Gabriella avait 36 ans et Luigi 49. Ils ont cherché à avoir un enfant, mais en vain, malgré maintes tentatives par la fécondation assistée. Ils ont présenté deux demandes d'adoption, en 1999 et 2003, mais toutes deux ont été refusées. Ils se sont alors tournés vers les pays qui pratiquent la fécondation assistée sans limite d'âge, et Viola est née le 26 mai 2010 à Turin. Gabriella avait 56 ans et Luigi 69.

Un mois après sa naissance, Luigi a laissé la petite fille seule dans la voiture pendant trois quarts d'heure et ce sont les voisins, alertés par les pleurs, qui ont réagi. Il avait protesté : « J'étais seulement en train de déposer les courses, pendant que ma femme était partie se soumettre à une piqûre. Mais je n'ai jamais perdu de vue ni mon bébé, ni la voiture ».

Le juge pour enfants avait été saisi, et avait décidé de confier Viola à une famille d'accueil. Dans le même temps, une procédure pénale pour «abandon de mineur» avait été engagée.

En fin de semaine dernière, le tribunal pour enfants de Turin a déclaré « adoptable » la petite fille, aujourd'hui âgée de 16 mois.

Le jugement est sévère, et souligne le poids de l'âge. « Les parents ne se sont jamais posé de questions sur le fait que leur fille se retrouvera orpheline très jeune et qu'elle sera contrainte de prendre soin de parents âgés », affirme le tribunal, déplorant le « besoin narcissique d'avoir un enfant ». L'enfant « sera contrainte de prendre soin de ses parents âgés », ajoute le tribunal qui conclut: « Cet enfant est le fruit d'une application perverse des énormes possibilités offertes par le progrès génétique ».

Les parents ont fait appel, bien décidés à tout faire pour garder leur enfant « fruit de l'amour d'un couple ». Gabriella s'est adressée à la presse : « Que se demandera ma fille quand elle pensera à celle qui l'a portée dans son ventre ? Pourquoi ne suis-je pas avec ma maman ? Parce qu'elle n'a pas suffisamment combattu pour me garder ? »

Giuseppe Di Mauro, le président de la Société italienne de pédiatrie, a déploré un jugement « complètement inopportun, surtout en ce qui concerne l'âge des parents ».

Un communiqué du procureur a cherché à limiter la casse, en renvoyant vers les données factuelles : « Ce n'est pas l'âge des parents, mais des épisodes d'abandon et l'absence de

conditions réunies pour assurer leur rôle de parents qui ont motivé le jugement ». Et d'ajouter : « Aucun tribunal ne déclarerait adoptable un enfant parce que les parents sont trop âgés », en soulignant l'existence « d'épisodes d'abandon systématiques, de nature à provoquer de graves dommages à l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant ».

Le jugement semble effectivement rédigé à la hache. La loi n'a pas créé de critère lié à l'âge, et le juge ne peut se prononcer qu'en fonction de données objectives, inquiétantes. Cette décision ne doit pas faire jurisprudence, car demain elle atteindrait des parents plus jeunes, mais atteints par la maladie.

Source :

<http://lesactualitesdudroit.20minutes-blogs.fr/archive/2011/09/19/parents-trop-ages-leur-enfant-confie-a-l-adoption.html>